

Faux VO/vrais VGE (suite) : le nombre de dossiers versés à l'instruction gonfle !

jeudi, 18 mai 2017

Repoussé aux calendes grecques suite à la nomination d'un juge d'instruction, le premier procès qui devait se tenir en mars 2016 à Evry, dans le cadre de l'escroquerie aux 5 014 faux VO/vrais VGE, verra sans doute plusieurs dizaines de victimes constituées partie civile. Me. Antoine Portal, avocat au barreau de Clermont-Ferrand, a ainsi pu faire verser les dossiers de plusieurs victimes de sa région à l'instruction. Il nous en dit plus...



L'an dernier, les 22 et 23 mars 2016 précisément, le premier procès dans le cadre du scandale des [5 014 faux VO/vrais VGE](#) aurait dû se tenir au Tribunal correctionnel d'Evry. Mais face aux nombreuses zones d'ombre du dossier, les juges chargés du dossier ont préféré recourir à la nomination d'un juge d'instruction pour [poursuivre l'enquête](#). Une enquête en cours, donc, et à laquelle [Me. Antoine Portal](#), représentant les intérêts de plusieurs victimes établies en Auvergne et en Rhône-Alpes, a pu verser plusieurs dossiers.

«Même si le procureur d'Evry n'est pas territorialement compétent pour prendre en compte les dossiers venus de ma région, j'ai fait une petite entorse au Code de procédure pénale et ai obtenu que plusieurs dossiers de mes clients soient versés à l'instruction en cours», témoigne l'avocat. Le procureur a ainsi fait droit à la demande de Me. Portal. Au total, sept de ses clients ont donc vu leurs dossiers versés à l'enquête en cours à Evry. Les clients en question ont donc reçu, de la part du juge d'instruction, un avis

à victime leur permettant de se constituer partie civile au procès.

Vers un grand nombre de parties civiles

Les chefs d'accusation ont aussi été révélés par ce biais : escroquerie en bande organisée, établissement d'une attestation ou certificat inexact, mise en danger de la vie d'autrui. *«Le jugement prononcé à Evry le [7 décembre](#) dernier à la suite de l'accident mortel d'un passager de l'un de ces VGE maquillé en VO a d'ailleurs permis de crédibiliser ce dernier chef d'accusation»*, souligne Me. Portal. Au total, plus d'une cinquantaine de dossiers de victimes seraient déjà versés à l'instruction en cours, selon l'avocat.

Un peu plus d'une quinzaine de personnes avaient saisi Me. Portal après avoir reçu le fameux courrier du ministère de l'Intérieur. La Ligue de défense des droits de l'assuré (LDDA) avait notamment relayé bon nombre de victimes vers l'avocat auvergnat. *«Ce relais a très bien fonctionné, il est rare que ce soit le cas en France où les particuliers s'en remettent généralement à leur avocat de famille, se satisfait Me. Portal. Là, les victimes dans ma région savent que j'ai pris en charge les dossiers concernés par cette escroquerie.»*

>>> Nos derniers articles sur les procès des faux VO/Vrais VGE :

- [VGE mortel dans l'Essonne : Prison ferme pour l'expert et le remorqueur](#) (18/12/2016)
- [Escroquerie aux VGE \(suite\) : le procès repoussé aux calendes grecques](#) (10/04/2016)
- [Escroquerie aux VGE \(suite\) : un tiers des véhicules expertisés encore dangereux](#) (07/01/2016)

© Apres-Vente-Auto.com

Reproduction interdite